



MAJ 10/01/22

BP PRÉPARATEUR EN PHARMACIE

Edition 2021 / 2022

BREVET PROFESSIONNEL ET RÉFORME

L'ARCPP n'ouvrira plus de nouvelles classes de BP préparateur en pharmacie à partir de la rentrée de septembre 2022, nous ouvrirons uniquement des classes préparant au DEUST préparateur / technicien en pharmacie.

La promotion de BP 2021-2023 effectuera son cursus BP au sein de l'ARCPP jusqu'en 2023. Nous assurerons également la délivrance du Brevet Professionnel au sein de l'ARCPP pour les redoublants jusqu'en 2024.

Les préparateurs en pharmacie ayant obtenu leur diplôme avant la mise à jour du cursus devraient pouvoir valider une équivalence DEUST Préparateur / Technicien en pharmacie et ainsi accéder à une Licence Professionnelle via le dispositif nommé "Validation des acquis professionnels" (VAP ou VAE).

Une commission analysera l'expérience professionnelle et le BP acquis pour délivrer une équivalence du DEUST ouvrant les portes à cette troisième année d'étude.

ACCÈS À LA FORMATION BP PRÉPARATEUR EN PHARMACIE

Deux conditions sont à remplir pour accéder à la formation BP Préparateur en Pharmacie :

I/ Etre titulaire de l'un des diplômes suivants :

- Baccalauréat
- BEP préparatoire aux Carrières Sanitaires et Sociales (*)
- CAP d'Employé en Pharmacie et de sa Mention Complémentaire (*)

(*) Ces deux diplômes n'existent plus mais la voie d'accès reste valide pour les personnes qui en sont titulaires.

Si vous ne possédez aucun de ces diplômes, vous pouvez obtenir le baccalauréat professionnel de commerce par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

II/ Signer un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une officine pour effectuer sa formation pratique.

La formation BP s'effectue par le système de l'alternance

Rythme :

- 2 journées de cours par semaine au centre de formation (16H)
- Le reste du temps en officine (19H)

Durée hebdomadaire totale de travail : 35H



BP PRÉPARATEUR EN PHARMACIE

CONTENU DE LA FORMATION BP

- Les cours

La formation se déroule en deux ans, à raison de 934 heures sur ces deux années. Les cours se déroulent de septembre à juin, soit une à deux journées par semaine.

Les cours sont assurés par des formateurs qui sont pour 92% des professionnels de la Pharmacie : Pharmaciens et Préparateurs en Pharmacie.

- Le programme

- **Epreuves scientifiques** : Chimie, Biologie, Botanique, Microbiologie, Immunologie
- **Epreuves technologiques** : Galénique
- **Epreuves professionnelles** : Sciences pharmaceutiques (Anatomie, Physiologie, Pathologie, Pharmacologie, Matière Médicale, Toxicologie, Homéopathie, Phytothérapie, Dispositifs Médicaux) ; Commentaire Technique Ecrit ; Travaux Pratiques ; Reconnaissances
- **Législation – Gestion** : Législation Pharmaceutique, Droit, Administration et Gestion Professionnelles
- **Expression Française et connaissance du monde**

L'EXAMEN DU BP

Outre les conditions d'accès à la formation du BP, les candidats au BP de Préparateur en Pharmacie doivent justifier, à la date à laquelle ils se présentent à l'examen :

- De 20 mois d'expérience professionnelle exercée dans une pharmacie d'officine, une pharmacie mutualiste, une pharmacie de société de secours minière ou une pharmacie à usage intérieur d'un établissement de santé;
- D'une formation acquise par la voie de l'apprentissage ou de la formation continue d'une durée de 800 heures

La durée de l'activité professionnelle requise peut avoir été effectuée à temps plein ou à temps partiel dans la limite d'un mi-temps.

La formation et l'activité professionnelle peuvent être acquises de manière simultanée ou successive sans qu'elles puissent être échelonnées sur une période supérieure à quatre ans précédant immédiatement la date de l'examen.



 03 20 59 17 17
 03 20 05 98 64
 contact@arcpp.org
 www.arcpp.org



Qualiopi 
processus certifié
 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
- Actions de formation
- Actions de formation par apprentissage

